

Plan Reprise Activité « Salle René MERLE » – Phase 4

Applicable au 07/09/2020

I – ACCUEIL DU PUBLIC

1- Accueil des joueurs : MASQUE OBLIGATOIRE DES L'ENTREE (à l'exception des enfants de moins de 11 ans et sur l'aire de jeux)

- En l'absence de gardien sur le site, chaque association/club utilisateur sera seul responsable de la bonne mise en œuvre du protocole sanitaire conforme au décret 2020-860 et aux directives de sa fédération de tutelle, qu'elle aura préalablement produit et fourni à la municipalité (gestionnaire de l'équipement).

2- Accueil des spectateurs : MASQUE OBLIGATOIRE DES L'ENTREE (à l'exception des enfants de moins de 11ans)

- Cf. ci-dessus (...)

II – ENTRETIEN DES LOCAUX

1- Sanitaires publics :

- Nettoyage des sanitaires et désinfection des zones de contacts :
 - o Lors de l'intervention journalière

2- Sanitaires joueurs :

- Nettoyage des sanitaires et désinfection des zones de contacts :
 - o Lors de l'intervention journalière

3- Vestiaires joueurs :

- Nettoyage des vestiaires et désinfection des zones de contacts :
 - o Lors de l'intervention journalière

4- Parties communes :

- Nettoyage des parties communes et désinfection des zones de contacts :
 - o Lors de l'intervention journalière

III – AUTRES DISPOSITIONS

- Accès aux douches non autorisé ;
- Buvette interdite ;